

Autoprélèvement par gargarisme pour dépistage de la COVID-19 en milieu de travail pour les travailleurs de la santé des milieux hospitaliers en éclosion			
Direction(s) responsable(s)	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Approuvé	2022-05-04
	Direction vaccination (DVAC)	Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Les travailleurs de la santé des milieux hospitaliers du CISSS de la Montérégie-Ouest		
Outils cliniques associés	<i>OC-6073 Effectuer un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 par écouvillonnage oropharyngé et nasopharyngé ou par gargarisme</i> <i>AMC-DSIEU-6125 Autoprélèvement par gargarisme en milieu de travail - Test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 pour les employés en milieu hospitalier en contexte d'éclosion</i> <i>Fiche technique – Prélèvement des échantillons de SARS-CoV-2 (COVID-19)</i>		

1. Énoncé

Dans un contexte d'urgence sanitaire et dans une perspective de prévention et de contrôle des infections (PCI), le Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO), dans le cadre d'un projet pilote, s'est doté d'une procédure visant à rendre accessible l'autoprélèvement par gargarisme de la COVID-19 à ses travailleurs de la santé (professionnels et non-professionnels) afin d'améliorer l'adhésion au dépistage de la COVID-19 en milieu hospitalier.

Cette procédure vient donc encadrer l'autoprélèvement par gargarisme de la COVID-19 en milieu de travail pour l'ensemble des travailleurs de la santé des milieux hospitaliers en éclosion.

2. Champ d'application/Contexte légal

En conformité avec la *Directive sur le recours aux prélèvements salivaires et par gargarisme pour la détection du SARS-CoV-2* du Ministère de la Santé et des Services sociaux, le prélèvement de la COVID-19 par gargarisme est non invasif et s'apprête à l'autoprélèvement.

3. Définitions

S.O.

4. Objectifs

- Rendre accessible l'autoprélèvement en milieu de travail.
- Simplifier le processus pour le dépistage des travailleurs de la santé.
- Dépister ou détecter rapidement la présence du virus SARS-CoV-2 afin de contrôler la transmission du virus.
- Respecter les indications des tests de dépistage de la COVID-19 de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) et du service de PCI.
- Accroître la sécurité des services en favorisant la prévention et le contrôle des infections.
- Promouvoir le dépistage des travailleurs de la santé en respectant les orientations de l'INSPQ et du service de PCI.

5. Intervenants concernés

- Gestionnaires des unités de soins
- Service de PCI
- Travailleurs sur les unités de soins
- Travailleurs en clinique de dépistage (CDD) COVID-19
- Service de santé, sécurité et mieux-être au travail

6. Rôles et responsabilités

Gestionnaires

- Faire la promotion de la présente procédure.

Service de PCI

- Assurer le suivi et la gestion des éclosions.

Travailleurs de la santé

- Prévenir la transmission du virus SARS-CoV-2.
- Contribuer à maintenir l'environnement sécuritaire pour les usagers et les travailleurs.

Travailleurs en CDD

- Soutenir les équipes dans l'autoprélèvement du virus SARS-CoV-2 par gargarisme en milieu de travail.
- Effectuer le suivi des résultats selon les modalités établies.

Service de santé, sécurité et mieux-être au travail

- Assurer le suivi de l'employé qui a obtenu un résultat positif au dépistage du virus du SARS-CoV-2.

7. Matériel

- Gants à usage unique jetables
- Lingettes désinfectantes pour la surface de travail
- Solution hydroalcoolique pour l'hygiène des mains (HDM)
- Étiquettes d'identification pour l'échantillon et requête de laboratoire
- Bouteille d'eau de source Eska ou Naya
- Gobelet gradué en plastique souple de 30 mL
- Tube de 3,6 mL (milieu de transport « sans additif »)
- Masques de procédure (2)
- Sac pour spécimen biohazard et papier absorbant
- Portoir de laboratoire
- Glacière contenant bloc réfrigérant fournie par le laboratoire et identifiée catégorie B

8. Procédure

Gestionnaires

- Faire des rappels sur la procédure d'autoprélèvement par gargarisme en milieu de travail, de l'importance de prévenir la transmission du virus SARS-CoV-2 et de contribuer à maintenir l'environnement sécuritaire pour les usagers et les travailleurs.

Service de PCI

- Aviser les différents services du début de l'éclosion et de la mise en place de la procédure.

Travailleurs de la santé

- Considérer le dépistage chaque 2 à 3 jours jusqu'à 10 jours après la dernière exposition selon les recommandations de l'INSPQ pour le délai avec l'épisode antérieur de COVID-19.
- Procéder à l'autoprélèvement selon les heures d'acheminement au laboratoire par la CDD (le délai maximal d'acheminement ne doit pas dépasser 4 heures).
- Se procurer le matériel nécessaire pour l'autoprélèvement.
- Se référer à l'aide-mémoire clinique *AMC-DSIEU-6125 Autoprélèvement par gargarisme en milieu de travail - Test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 pour les employés en milieu hospitalier en contexte d'éclosion* plus spécifiquement aux sections :
 - Matériel requis pour le prélèvement;
 - Autoprélèvement (étapes pré-exécutaires, exécutaires et post-exécutaires).
- Compléter le formulaire *Auto-dépistage employés* et le déposer dans la pochette identifiée.
- Si le résultat est positif, s'engager d'en aviser le bureau de santé ou donner son accord à la CDD pour le faire.

Clinique de dépistage (CDD)

- Fournir le matériel nécessaire à l'autoprélèvement.
- Se référer à l'aide-mémoire clinique *AMC-DSIEU-6125 Autoprélèvement par gargarisme en milieu de travail - Test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 pour les employés en milieu hospitalier*, plus spécifiquement à la section :
 - Manipulation des prélèvements par la clinique de dépistage (CDD)
- Saisir la visite dans Deloitte (Salesforce) et ensuite créer la requête de laboratoire.
- Récolter et acheminer le prélèvement au laboratoire de référence selon la procédure établie. Si requis, aviser avant l'envoi des spécimens.
- Respecter les indications pour la conservation des spécimens.
- S'assurer que le personnel qui transporte les tubes est formé aux pratiques de manipulation sécuritaire, aux déversements et aux procédures de décontamination. Il s'agit d'un envoi de catégorie B.
- Acheminer le prélèvement selon la procédure établie avec le laboratoire.
- Effectuer le suivi des résultats selon les modalités établies :
 - Informer l'employé du résultat par courriel sinon, par téléphone.
- Pour l'employé avec un résultat positif :
 - Procéder à une évaluation de l'état clinique téléphonique de l'employé;
 - Informer l'employé des consignes usuelles ainsi que des consignes en lien avec l'isolement;
 - Vérifier avec l'employé qui, de la CDD ou lui, avisera le bureau de santé de son résultat positif (il faut expliquer à l'employé l'obligation de le faire);
 - Aviser le bureau de santé si l'employé ne s'engage pas à le faire.

Service de santé, sécurité et mieux-être au travail

- Effectuer le suivi des employés qui ont reçu un résultat positif au dépistage du virus SARS-CoV-2.

9. Documentation

Se référer à la Fiche technique - Spécimens de SARS-CoV-2 (COVID-19) provenant de cliniques externes du CISSS de la Montérégie-Centre.

10. Annexe(s)

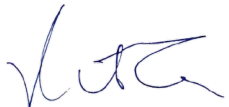
S.O.

11. Références

- MSSS (2021). Directive sur le recours aux prélèvements salivaires et par gargarisme pour la détection du SARS-CoV-2 <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/archives/dgaumip-033-rev1.pdf>
- INSPQ (2022). SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieux de soins https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3141-gestion-travailleurs-sante-milieux-soins_0.pdf
- INSPQ (2022). Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins de courte durée <https://www.inspq.qc.ca/publications/2906-pci-soins-aigus-covid19>
- CIUSSSMCQ Dépistage ou auto-dépistage de la COVID-19 par gargarisme au domicile de l'employé / du médecin https://ciusssmcq.ca/Content/Client/Librairie/Documents/COVID19/Personnel/Depistage/PRO_gargarisme_domicile_Covid19_20210426.pdf
- CIUSSSMCQ (2022). PRO-15-023 Autoprélèvement de la COVID-19 par gargarisme à domicile pour les travailleurs de la santé
- CIUSSSMCQ (2022). Aide-mémoire - Autoprélèvement de la COVID-19 par gargarisme à domicile - Pour tous les travailleurs de la santé du CIUSSS MCQ, des CHSLD privés conventionnés, des ressources non institutionnelles (RNI) et des résidences privées pour aînés (RPA)
- CIUSSSCN (2022). Guide pour l'auto-dépistage par gargarisme des employés en contact avec des usagers et ciblés par un dépistage massif https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/covid-19/sites/d8/files/Microsites/COVID-19_personnel/Autogestion/Guide-autodepistage-gargarisme.pdf
- CIUSSSCA Méthode d'autodépistage par gargarisme pour le diagnostic de la COVID-19 à la maison <https://www.ciussca.com/clients/CIUSSCA/autodepistage/Gargarisme.pdf>

Procédure clinique – Autoprélèvement par gargarisme pour dépistage de la COVID-19 en milieu de travail pour les travailleurs de la santé des milieux hospitaliers en éclosion

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Brigitte Gareau, conseillère en soins infirmiers	2022-05-02
Révisé par	Sylvie Collette, directrice adjointe des soins infirmiers à la qualité et à l'évolution de la pratique	2022-05-04
Personnes consultées	Hélène Forgues, Coordonnatrice des activités de dépistage Covid-19	2022-04-28
	Emmanuelle Richard, Adjointe au directeur général adjoint des programmes de santé physique générale et spécialisée - Volet Prévention et contrôle des infections (PCI)	2022-04-28
	Annie Marceau, Conseillère cadre, service de prévention et contrôle des infections - Secteurs Jardins-Roussillon - Haut St-Laurent	2022-04-29
	Christelle Robert, Conseillère cadre aux outils cliniques	2022-05-02

Historique du document		
Approuvé par	 Marie-Andrée Guillemette, directrice des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire (DSIEU)	2022-05-04
	 Vincent Tam, directeur de la vaccination (DVAC)	2022-05-04

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette directive clinique vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation